

PARTIE 2

LA CHASSE DANS LE DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Chapitre 1

LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES CÔTES D'ARMOR

Chapitre 2

LES PAYS CYNÉGÉTIQUES

Chapitre 3

LES CHASSEURS COSTARMORICAINS

Chapitre 4

LES TERRITOIRES DE CHASSE

Chapitre 5

LES MODES DE CHASSE

Chapitre 6

L'ENQUÊTE "PRÉLÈVEMENTS CHASSE À TIR"

Chapitre 7

LES ASSOCIATIONS DE CHASSE SPÉCIALISÉES



1. La Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor

La FDC 22 est agréée au titre de la protection de l'environnement pour les actions qu'elle mène en faveur de la faune sauvage et des habitats. Son siège social est situé à Plérin. Elle possède un stand de tir à Glomel, qui accueille les candidats à l'examen du permis de chasser ainsi que les chasseurs souhaitant tester et régler leurs armes de chasse.

La structure emploie une dizaine de personnes, réparties entre les services administratif et technique, qui appliquent la politique décidée par le conseil d'administration. Ce dernier est composé de 15 administrateurs :

- 1 représentant par pays cynégétique (13 au total) ;
- 1 représentant des chasses communales ;
- 1 représentant des chasses privées.

De nombreux stagiaires, services civiques et apprentis issus de formations différentes sont régulièrement accueillis à la FDC 22, parfois en partenariat avec des structures associées.

Les principales missions assurées par la FDC 22 sont :

> Conseil et assistance

La structure assure un suivi permanent des adhérents et des territoires de chasse (accompagnement de projets, expertises, cartographies...). Les techniciens assurent l'animation de nombreux réseaux au niveau départemental : grand gibier, gibier d'eau, bécasse des bois,

prédateurs, faisan/perdrix, lièvre, sanitaire (SAGIR), alaudidés-colombidés-turdidés (ACT)...

> Gestion de la faune sauvage et des habitats

La FDC 22 assure le suivi de la faune sauvage par des opérations de comptage (cervidés, lièvre d'Europe, renard roux, bécasse des bois, faisan) et de baguage (colombidés et bécasse des bois). Elle développe en partenariat avec les territoires de chasse motivés des projets petit gibier (faisan, perdrix, lapin de garenne). Elle est engagée dans de nombreux projets environnementaux et travaille en partenariat avec les mondes agricole, sylvicole et les autres associations de protection de la nature.

> Formation

Diverses formations sont assurées par la FDC 22 telles que : l'examen du permis de chasser, la chasse accompagnée, les gardes particuliers, la sécurité en battue, la chasse à l'arc, la régulation à tir des corvidés, le tir d'été du renard et du chevreuil...

> Éducation à l'environnement

Cette mission ne cesse de se développer ces dernières années. La FDC 22 reçoit des écoles, des centres de loisirs, des chasseurs et non-chasseurs dans le cadre d'animations en lien avec l'environnement. Elle profite depuis l'été 2016 des nouveaux aménagements paysagers de son site de Plérin : ruches, mare pédagogique, haies....

> Surveillance sanitaire

La FDC 22 fait partie du réseau national de surveillance de l'état sanitaire de la faune sauvage (réseau SAGIR). Elle récupère les cadavres d'animaux retrouvés sur le terrain et les envoie pour analyse en laboratoire. Cette mission d'intérêt général permet de détecter et de donner l'alerte en cas de problème sanitaire majeur, d'expliquer les mortalités, et de connaître l'état sanitaire général d'une espèce en particulier.

> Dégâts du grand gibier

L'indemnisation des dégâts de grand gibier aux cultures est effectuée par les chasseurs via la FDC 22. Pour cela, elle emploie des estimateurs de dégâts qui contrôlent et évaluent les parcelles impactées par le grand gibier.

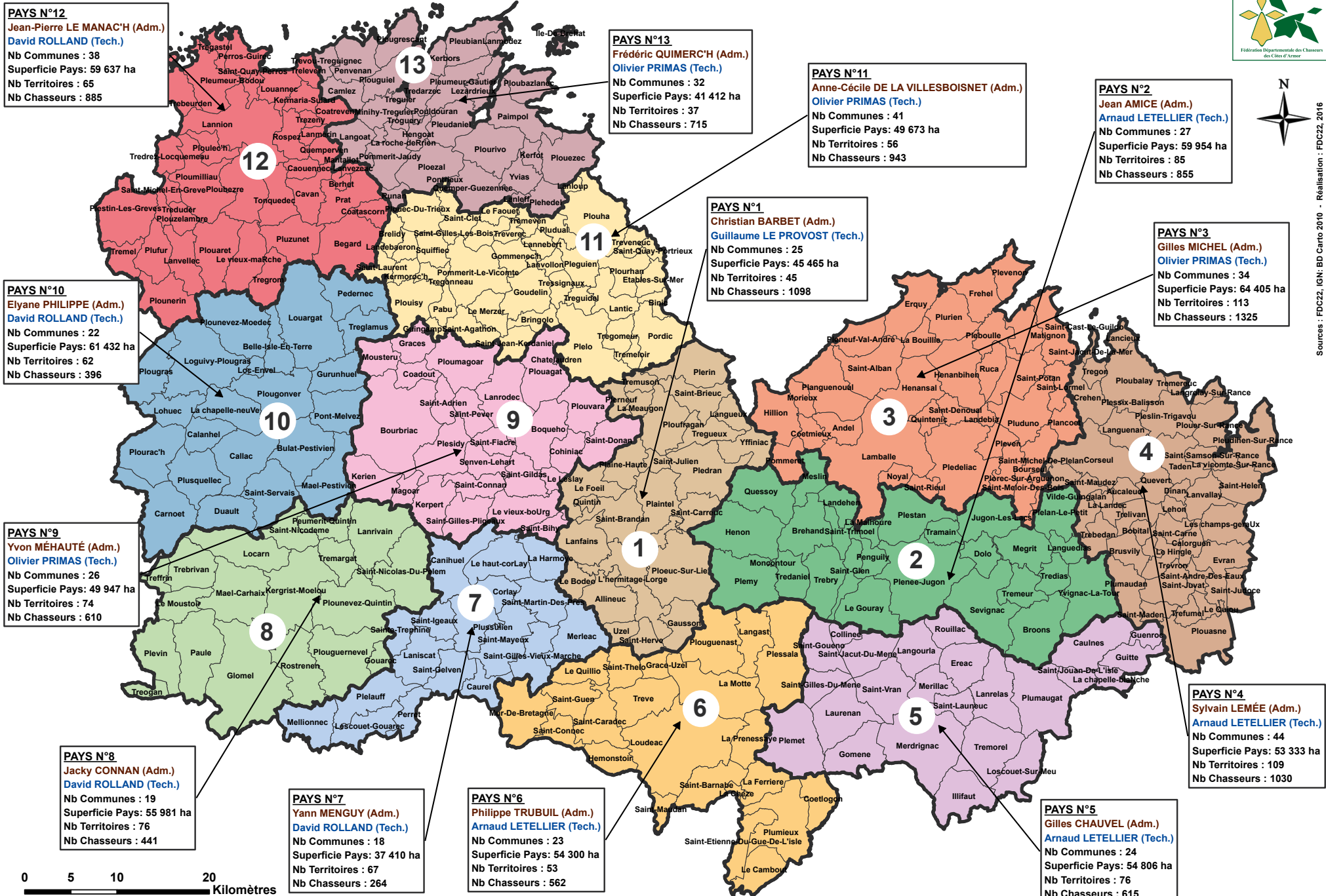


Siège de la FDC 22 à Plérin

2. Les pays cynégétiques



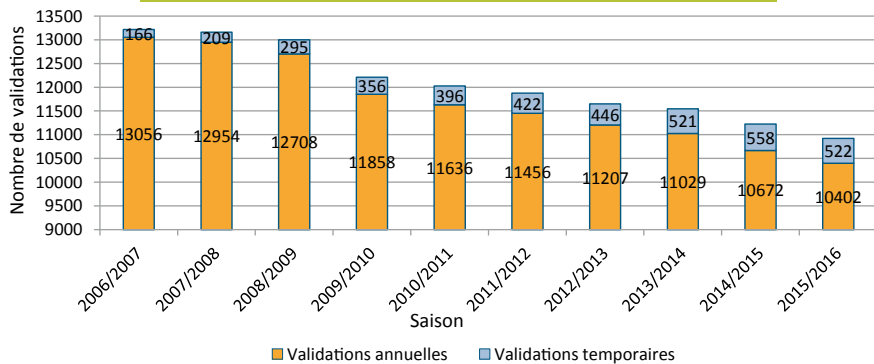
Sources : FDC22, IGN, BD Cartho 2010 - Réalisation : FDC22, 2016



3. Les chasseurs costarmoricains

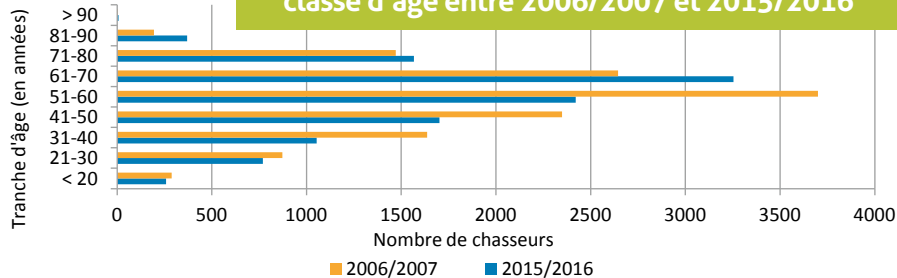
On constate depuis plusieurs années une érosion du nombre de validations départementales annuelles du permis de chasser. Ainsi, on délivre aujourd'hui près de 3000 validations de moins qu'il y a 10 ans (voir ci-dessous). A l'inverse, le nombre de validations temporaires (3 et 9 jours) est en légère progression chaque année.

Évolution du nombre de validations annuelles et temporaires en Côtes d'Armor



La figure ci-après présente, sous forme de pyramide, l'évolution des chasseurs costarmoricains en fonction de leur âge. En comparaison à la saison 2006/2007 (orange), on observe une diminution du nombre de chasseurs dans les classes de 31 à 50 ans (perte de plus de 500 chasseurs à chaque fois) pour la saison 2015/2016 (bleu). De plus, le nombre de chasseurs de plus de 60 ans a considérablement augmenté.

Évolution de la répartition des chasseurs par classe d'âge entre 2006/2007 et 2015/2016

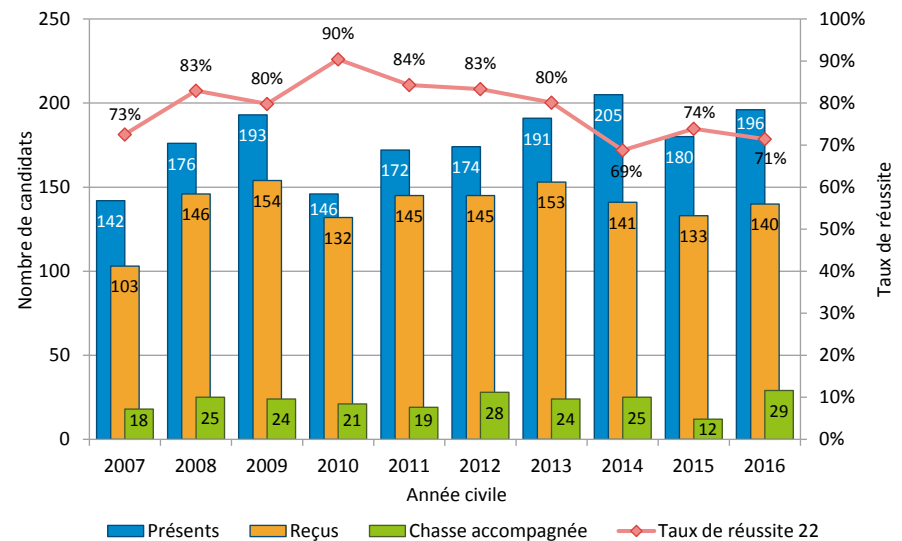


En plus de la baisse du nombre de chasseurs, on assiste à un vieillissement de nos adhérents. La moyenne d'âge du chasseur costarmoricain est passée de 52 ans en 2006/2007 à 56 ans en 2015/2016.

Depuis 2007, le nombre de candidats présents à l'examen du permis de chasser est relativement stable, avec une tendance à la hausse ces dernières années (voir ci-dessous). Le taux de réussite costarmoricain est stable avec une moyenne de 78 % ces 10 dernières années, soit près de 8 points de plus que la moyenne nationale (70,3 %, source Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)).

En plus de la formation à l'examen du permis de chasser, la FDC 22 assure une formation à la chasse accompagnée au moins une fois par an. Cela a permis à 225 jeunes chasseurs de pratiquer leur passion depuis 2007.

Évolution du nombre de candidats à l'examen du permis de chasser et à la chasse accompagnée en Côtes d'Armor



4. Les territoires de chasse

Les 918 territoires de chasse costarmoricains déclarés à la FDC 22 sont répartis de la manière suivante :

- 336 sociétés de chasse communales (SCC) sur près de 300 000 ha de surface chassable,
- 582 chasses privées (CP) qui s'étendent sur un peu plus de 100 000 ha.

Les chasses communales sont moins nombreuses mais leur surface moyenne (880 ha) est 5 fois supérieure à celle des chasses privées (178 ha).

En 2016, la surface totale des territoires de chasse du département avoisine les 400 000 ha.

La FDC 22 incite les territoires de chasse à se regrouper afin d'optimiser la gestion de la faune sauvage. On compte aujourd'hui une vingtaine de regroupements, principalement pour gérer le cerf, le chevreuil et le lièvre.

Le département compte également des Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC) : le GIC du Sulon investi dans la réimplantation d'une population naturelle de faisan commun, et les GIC de Kerloc et du Leff, impliqués dans la gestion du chevreuil sur plus de 5 000 ha chacun.

PAYS CYNÉGÉTIQUE	NOMBRE DE SCC	SURFACE DES SCC	NOMBRE DE CP	SURFACE DES CP	NOMBRE DE TERRITOIRES	SURFACE DES TERRITOIRES	NOMBRE DE CHASSEURS
01	21	12 910 ha	24	5 987 ha	45	18 897 ha	1 098
02	25	25 102 ha	60	8 058 ha	85	33 160 ha	855
03	37	26 225 ha	76	13 290 ha	113	39 515 ha	1 325
04	37	19 972 ha	72	8 874 ha	109	28 846 ha	1 030
05	25	21 245 ha	51	8 107 ha	76	29 352 ha	615
06	23	27 079 ha	30	6 064 ha	53	33 143 ha	562
07	16	18 011 ha	51	7 525 ha	67	25 536 ha	264
08	21	28 027 ha	55	10 251 ha	76	38 278 ha	441
09	23	21 383 ha	51	13 295 ha	74	34 678 ha	610
10	20	28 405 ha	42	7 103 ha	62	35 508 ha	396
11	30	18 007 ha	26	9 232 ha	56	27 238 ha	943
12	34	29 838 ha	31	4 608 ha	65	34 446 ha	885
13	24	19 543 ha	13	1 433 ha	37	20 976 ha	715
TOTAL	336	295 747 ha	582	103 825 ha	918	399 572 ha	9 739
MOYENNE		880 ha		178 ha		435 ha	



Carquois d'un chasseur à l'arc

5. Les principaux modes de chasse dans le département

Les trois principaux modes de chasse sont pratiqués en Côtes d'Armor.

Le premier, qui regroupe le plus de pratiquants, est la chasse à tir. Elle se pratique à l'arc, à l'arme à feu à canons lisses ou à canons rayés, et se décline sous différentes formes :

- **Devant soi** : le chasseur parcourt le territoire, le plus souvent accompagné de chiens (courants ou d'arrêt), afin de débusquer le gibier présent.
- **Battue** : les chasseurs (postés) sont disposés sur des lignes de tir et attendent que les rabatteurs (traqueurs), accompagnés ou non de chiens, poussent le gibier vers eux. Cette pratique concerne principalement la chasse du grand gibier et également celle du renard et du lièvre.
- **Approche** : cette chasse silencieuse consiste à s'approcher le plus près possible d'un animal repéré à l'avance, pour pouvoir le tirer dans de bonnes conditions. Elle s'applique au grand gibier et au renard.
- **Affût** : le chasseur, posté à un endroit stratégique et parfois en hauteur dans un mirador, attend patiemment et discrètement que le gibier s'approche au plus près pour être tiré (oiseaux de passage, grand gibier, renard).
- **Gibier d'eau** : le département des Côtes d'Armor bénéficie d'une façade littorale de 350 km de long, qui permet la pratique de tous les modes de chasse traditionnels du gibier d'eau. Celle-ci se pratique aussi bien à la botte (devant soi) qu'aux passées du matin et du soir, et également de nuit dans des installations fixes (gabions) ou mobiles (hutteaux).



Equipage de vènerie



Buse de Harris utilisée pour la chasse au vol

La chasse à courre, à cor et à cri, également appelée vènerie, est le deuxième mode de chasse le plus pratiqué en Côtes d'Armor. Elle est régie par un certain nombre de textes officiels, dont l'arrêté ministériel de 1982 (version consolidée en 2014) qui en fixe la définition et les conditions d'exercice. Cette pratique cynégétique consiste à "forcer" avec des chiens courants des animaux sauvages (cerf, sanglier, chevreuil, lièvre, renard et lapin). Façonnée par des siècles de pratique, la vènerie obéit à une éthique exigeante qui est au cœur de son identité. La Société de Vènerie qui regroupe les équipages (400) et les pratiquants (10 000) de toute la France veille scrupuleusement au respect de ses principes et valeurs consignés dans ses différentes chartes.

La chasse à courre peut se pratiquer sous terre, on parle alors de vènerie sous terre. Cela consiste à capturer par déterrage l'animal acculé dans son terrier par des chiens qui y ont été introduits, ou à l'y faire capturer par les chiens eux-mêmes. Les espèces recherchées sont le blaireau, le renard et le ragondin.

La chasse au vol est le dernier mode de chasse rencontré dans le département, de façon anecdotique. Cette pratique traditionnelle, inscrite au patrimoine mondial et immatériel de l'UNESCO, consiste à capturer des proies à l'aide d'un rapace. Il existe deux types de chasse au vol :

- le **bas vol**, effectué à l'aide d'aigles, d'autours, de buses ou d'éperviers qui poursuivent leurs proies au ras du sol ;
- le **haut vol**, où des faucons s'élèvent et piquent sur des animaux levés par des chiens.

6. L'enquête "prélèvements chasse à tir"

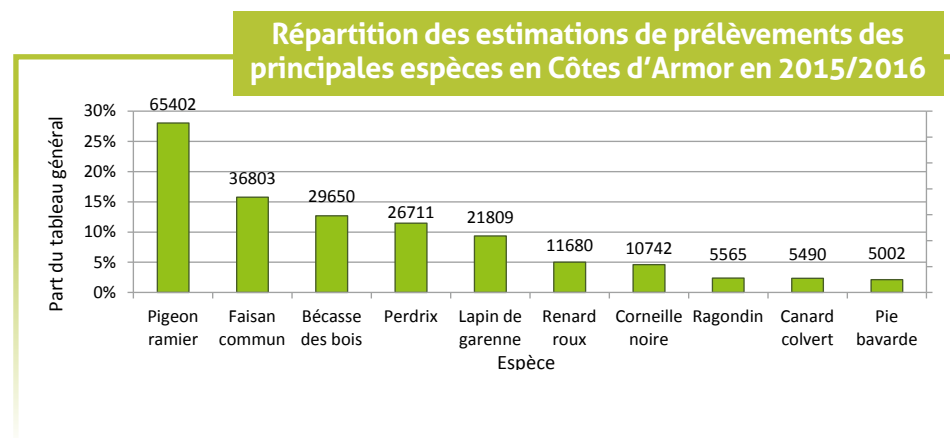
Les prélèvements effectués à la chasse à tir dans le département sont estimés par une enquête réalisée auprès d'un échantillon de chasseurs tirés au sort aléatoirement.

Depuis une vingtaine d'années, cette enquête a été réalisée à cinq reprises, avec un pas de temps variable. L'un des objectifs du nouveau SDGC est de renouveler cette enquête chaque année, afin d'estimer et de suivre de manière indirecte l'évolution des prélèvements dans le département. C'est une donnée indispensable pour la structure qui va nous permettre de mieux connaître l'état des populations.

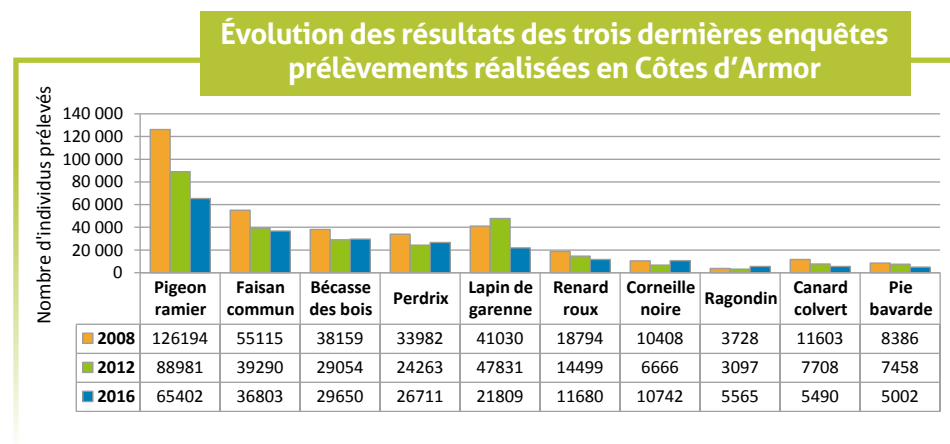
Dans cette enquête ne figurent pas les prélèvements des espèces soumises à plan de chasse ou plan de gestion. Ces données sont présentées dans les axes 13 (relatif au lièvre), 15 (relatif aux cervidés) et 16 (relatif au sanglier).

Pour la bécasse des bois, la donnée peut être comparée avec les bilans annuels des carnets de prélèvement (axe 10).

Pour la saison 2015/2016, le tableau de chasse départemental est principalement représenté par le pigeon ramier (28 %), le faisan commun (16 %), la bécasse des bois (13 %) les perdrix grise et rouge (11 %) et le lapin de garenne (9 %).











La figure suivante permet de comparer les résultats des trois dernières enquêtes réalisées dans le département. On observe une importante diminution du nombre de prélèvements de pigeons ramier, ainsi qu'une baisse non négligeable pour le lapin de garenne et le renard roux. Les prélèvements de faisan commun et de perdrix sont maintenus artificiellement par les lâchers de gibier de tir.









7. Les associations de chasse spécialisées


14 associations de chasse spécialisées sont partenaires de la FDC 22. Elles sont associées à ses travaux comme le prévoit l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 décembre 2003 portant modèle de statuts des FDC. Elles participent à la commission "Vie associative" avec les administrateurs et les salariés de la FDC 22.

ASSOCIATION DE CHASSE SPÉCIALISÉE REPRÉSENTANT DÉPARTEMENTAL*	PRINCIPALES ACTIONS	LOGO
Armor Chasse à l'Arc BARBET Christian	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la pratique de la chasse à l'arc ; • Regrouper les archers du département. 	
Association des Chasseurs de Gibier d'Eau des Côtes d'Armor (ACGE 22) BOURGAULT François-Xavier	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance du gibier d'eau et de ses modes de chasse ; • S'occuper de la gestion du lot amodié sur le Domaine Public Maritime (DPM) costarmoricain ; • Contribuer aux études scientifiques. 	
Association des Chasseurs de Grand Gibier des Côtes d'Armor (ACGG 22) ROBERT Michel	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance du grand gibier et promouvoir sa chasse ; • Former au brevet grand gibier ; • Participer aux commissions "plans de chasse". 	
Association des Chasseurs de Lapins des Côtes d'Armor (ACLA 22) LE MERRER Christian	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des opérations de captures de lapins sur les communes en surpopulation en vue de les réimplanter sur les territoires demandeurs et adhérents à l'association. 	
Association Départementale des Equipages de Vénierie Sous Terre (ADEVST) HENRY Michel	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître ce mode de chasse traditionnel ; • Participer à la régulation de certaines espèces prédatrices et déprédatrices. 	
Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants 22 (AFACCC 22) LE ROUX Stéphane	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'utilisation du chien courant et toute l'éthique indissociable à cette chasse. 	
Association des Gardes Particuliers des Côtes d'Armor (AGPPA 22) DESTOUCHES Claude	<ul style="list-style-type: none"> • Fédérer les gardes-particuliers ; • Apporter un soutien technique et juridique aux gardes-particuliers. 	
Association Départementale des Jeunes Chasseurs des Côtes d'Armor (ADJC 22) GERARD Steven	<ul style="list-style-type: none"> • Rassembler les jeunes et nouveaux chasseurs et les aider à trouver de nouveaux territoires et à découvrir de nouvelles pratiques. 	

* au 1^{er} janvier 2017

<p>Association des Piégeurs Agréés des Côtes d'Armor (APA 22) LE GONIDEC Bernard</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rassembler les piégeurs agréés et fédérer les connaissances particulières au piégeage ; • Contribuer au rétablissement et au maintien des équilibres écologiques par la régulation des espèces invasives et proliférantes qui portent atteinte à l'agriculture, au gibier, aux biens des personnes, à la sécurité et à la santé publique ; • Participer aux études menées par la FDC 22 ou par des organismes scientifiques ; • Apporter ses services aux collectivités confrontées aux nuisances liées aux surpopulations de nuisibles ; • Assurer la formation des nouveaux piégeurs. 	
<p>Breizh en vol LASALLE Gilles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et faire découvrir la chasse au vol dans le département. 	
<p>Club d'Initiation à l'Education du Chien d'Arrêt 22 MARECHAL Didier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Initier les chasseurs au dressage de leur chien d'arrêt. 	
<p>Club National des Bécassiers (CNB 22) LUCIENNE Yannick</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au suivi scientifique de l'évolution des populations de bécasses ; • Effectuer la saisie des carnets de prélèvements. 	
<p>Fédération des Gardes Particuliers des Côtes d'Armor (FDGP 22) SAGORIN Patrick</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fédérer les gardes-particuliers ; • Apporter un soutien technique et juridique aux gardes-particuliers. 	
<p>Union Nationale pour l'Utilisation du Chien de Rouge (UNUCR 22) ISEBE Loïc</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et effectuer la recherche au sang du grand gibier blessé. 	

La FDC 22 est également affiliée à trois associations à caractère institutionnel :

<p>Association Départementale des Lieutenants de Louveterie PERENNEZ Mickaël</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonner l'exécution des mesures collectives de destructions fixées par le préfet ; • Participer aux commissions "plans de chasse" ; • Organiser des battues administratives de décantonnement, de régulation... 	
<p>Association Départementale des Chasses Communales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Représenter les chasses communales. 	
<p>Union Départementale des Chasses Privées DE SAINT PIERRE Eric</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Représenter les chasses privées. 	



Setter anglais à l'arrêt